

PLAN D'ÉTUDES

Basson



Description générale de la discipline

Le basson est l'un des instruments à vent les plus fascinants et graves de la famille des bois. Polyvalent, il peut être léger ou espiègle, mélancolique, ironique ou romantique. Utilisé dans différents styles musicaux, on le retrouve dans divers ensembles tels que les orchestres symphoniques, les harmonies et la musique de chambre.

Avec sa forme particulière, un long tube d'environ 3 mètres replié sur lui-même, il possède un aspect distinctif et une sonorité chaleureuse et profonde. Son registre très étendu, couvrant environ quatre octaves, lui permet de produire des notes très graves ainsi que des notes aiguës.

Pour les plus jeunes, il existe une version plus petite du basson : le fagottino.



Conditions d'admission

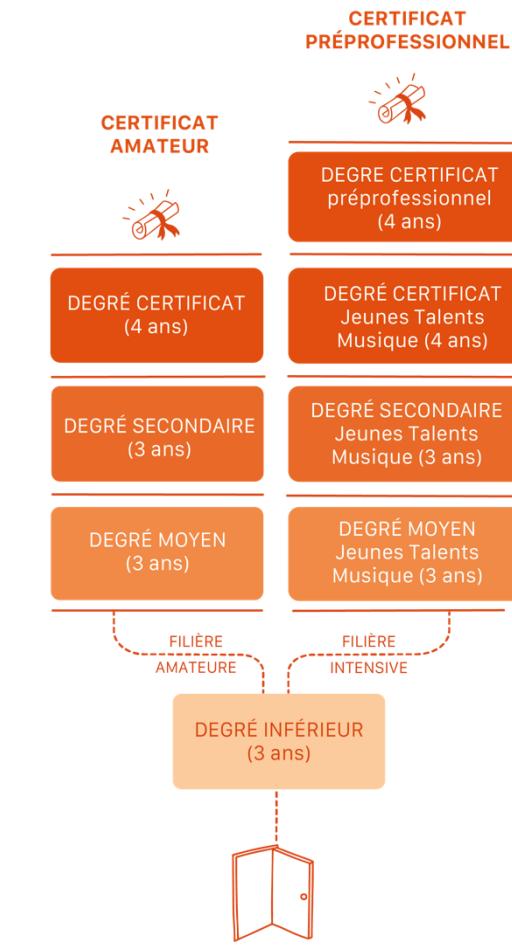
En général les enfants commencent vers l'âge de 6-8 ans (il n'y a pas de limite d'âge pour commencer d'apprendre le basson)

Avoir fait de l'initiation musicale avant est un avantage mais n'est pas indispensable.

Avoir bien évidemment de l'intérêt, de l'enthousiasme et du temps à consacrer à la pratique de l'instrument.

Toutes les indications pour acheter ou louer un basson sont fournies par le/la professeur-e.

Cursus de formation



MUSIQUE



Contenu de la formation

La compétence visée fait l'objet d'une sensibilisation et l'élève est amené à la découvrir épisodiquement	○	La compétence visée fait l'objet d'un apprentissage spécifique et l'élève est capable de l'utiliser progressivement.	●	La compétence visée est maîtrisée et peut faire l'objet d'une évaluation certificative par exemple lors d'un examen	●
TECHNIQUE INSTRUMENTALE		INFERIEUR	MOYEN	SECONDAIRE	CERTIFICAT
Respiration	Apprendre à gérer sa respiration	○	●	●	
	Adapter les respirations aux phrases et à leur longueur	○	●	●	
Embouchure	Travail de l'équilibre de l'embouchure, gage de qualité du son, de l'émission et du détaché	○	●	●	
	Acquérir une articulation variée		○	●	●
Son	Travailler le son et le contrôle de celui-ci	●			●
	Développer l'homogénéité du son dans la tessiture		○	●	●
Intonation	Contrôle de l'intonation	●		●	
	Développer la capacité à s'adapter (accompagnement, musique de chambre)	○		●	●
Posture	Posture équilibrée (Assise et position des pieds)	●		●	
	Position stable de l'instrument	●			
Doigts	Apprendre les différents doigtés	●			
	Développer la vélocité des doigts et la coordination avec la langue		○	●	
APTITUDES MUSICALES ET CRÉATIVES		INFERIEUR	MOYEN	SECONDAIRE	CERTIFICAT
Respect des nuances			○	●	●

Développement du phrasé (legato, portato, ...)	○	●	●	
Développement des mouvements musicaux (rall, rit, accell, transitions, rubato ...)		●	●	
Connaissance et mise en pratique du répertoire et adaptation aux différents styles et époques			●	●
Connaissance et mise en pratique des différentes interprétations des indications musicales		○	●	●
Développement de la personnalité musicale (expression musicale)			●	●
Connaissance et mise en pratique des différents chiffrages et de la hiérarchisation des temps	○	●	●	
LANGAGE ET CULTURE MUSICALE	INFERIEUR	MOYEN	SECONDAIRE	CERTIFICAT
Apprendre à lire la musique	●	●		
Découvrir et apprendre les rythmes simples (rondes, blanches, noires, croches)	●			
Initiation à la pulsation ternaire	●	●		
Apprendre à maintenir une pulsation stable (usage du métronome)	●	●		
Découverte du répertoire	○	●	●	
STRATÉGIE DE TRAVAIL	INFERIEUR	MOYEN	SECONDAIRE	CERTIFICAT
Initier le jeu par cœur	○		●	
Développer le plaisir de jouer de la musique	●			
Développer l'autonomie	○	●		●
Développer la présence sur scène, préparer le récital final	○		●	●



Objectifs en termes d'attentes observables

Lors de l'évaluation, il est attendu que l'élève :

Degré Inférieur, passage en degré Moyen

- Communique son plaisir de jouer du basson
- Adopte une posture équilibrée (assis et debout) ainsi qu'une tenue de l'instrument stable
- Soit capable d'interpréter les œuvres avec une bonne intonation générale
- Respecte les indications présentes sur la partition : métrique/rythmique et les articulations
- Maîtrise les différents doigtés de son répertoire
- Soit capable de détacher les notes (travail de la langue)
- Puisse interpréter des mélodies contenant jusqu'à deux altérations
- Puisse gérer le fait d'être accompagné (par le piano ou autre)

Degré Moyen, passage en degré Secondaire

Les éléments mentionnés au degré précédent sont consolidés et développés. Ces compétences s'y ajoutent :

- Soit capable d'émettre le son de manière claire et puisse utiliser un détaché adéquat (travail de la langue)
- Ait compris la notion de soutien des notes et l'exécute
- Soit en mesure de synchroniser le travail des doigts et de la langue
- Contrôle l'intonation dans le registre medium-grave
- Puisse interpréter des mélodies contenant jusqu'à quatre altérations
- Respecte, par les respirations, la structure musicale des œuvres

Degré Secondaire, passage en degré Certificat

Les éléments mentionnés au degré précédent sont consolidés et développés. Ces compétences s'y ajoutent :

- Puisse lire en clé d'ut (4ème ligne)
- Soit capable d'interpréter les œuvres en tenant compte des différents styles et caractères musicaux
- Est capable de démontrer une bonne maîtrise des éléments de base du basson (éléments liés à l'embouchure, vitesse des doigts, éléments théoriques, ...)
- Soit en mesure de contrôler le son et l'intonation
- Puisse différencier les différentes nuances

Degré Certificat, examen final

L'objectif principal est de consolider tous les éléments présentés plus tôt et d'atteindre un bon degré de maîtrise en lien avec le niveau des œuvres présentées. En outre, l'élève fait preuve de maturité musicale et stylistique ; est capable de transmettre de l'émotion et de la sensibilité dans le programme

Il/elle gère l'endurance en lien avec la présentation du récital final

- Soit en mesure de gérer le récital de manière autonome
- Occupe la scène, ose se présenter avec conviction
- Dans sa gestion avec les autres (musique de chambre) puisse endosser différents rôles (soliste, accompagnateur, ...)

Indication/attentes

Un travail personnel et régulier en dehors des cours est attendu. Les attentes sur le travail personnel augmentent avec l'âge et le niveau de l'élève. Le soutien des proches est particulièrement important au début du parcours de formation.

Le/la professeur-e est la personne de contact pour les questions liées à l'instrument (lequel peut être loué ou acheté) ainsi que pour le matériel nécessaire (anches, partitions, ...)

L'apprentissage, au début, se pratique surtout seul-e mais rapidement, l'élève peut rejoindre un ensemble de jeunes ou d'adultes. Un lien étroit existe entre cette formation et les sociétés de musique du canton soulignant un environnement riche et stimulant pour les élèves.

Le cours de culture musicale est un cours optionnel qu'il est vivement conseillé de suivre en parallèle. Pour l'obtention du Certificat amateur, il faut avoir réussi la formation de culture musicale amateur.



Modalités de formation

Voici les éléments mis en place afin d'atteindre les objectifs :

- Cours individuels hebdomadaires :
 - 30-45 minutes. 60 minutes dès le degré Secondaire
 - 90 minutes pour la filière intensive (Jeunes Talents Musique et préprofessionnelle)
- Audition de classe : au moins une par année
- Auditions communes : peuvent être ponctuellement proposées
- Cours collectifs : peuvent être ponctuellement proposés
- Accompagnement (piano ou autre) pour les examens ou auditions
- Cursus de culture musicale (facultatif)
- Musique de chambre : activités peuvent être ponctuellement proposées
- Cours de maîtres : peuvent être ponctuellement organisés

En degré Certificat, des auditions préparatoires à l'examen final sont organisées et la participation à celles-ci est recommandée



Evaluations

DEGRÉ INFÉRIEUR

- Examen obligatoire (au plus tard au 6^{ème} semestre)
- Durée totale de 15 minutes dont 10 de musique et 5 de délibérations
- Contenu : 3-4 pièces dont :
 - Au minimum une pièce solo (sans accompagnement)
 - Œuvres de caractères différents (au niveau métrique et rythmique) et de styles variés (classique, musique actuelle, contemporain, ...)
 - Une pièce peut être de la musique de chambre
 - Une seule pièce accompagnée par un audio
- L'accompagnement au piano (ou autre instrument harmonique) est vivement recommandé
- Résultat : 1^o réussi, 2^o réussi sous réserve (un complément doit être apporté) ou 3^o non réussi
- Les examens ont lieu à huis-clos

DEGRÉ MOYEN

- Examen obligatoire (au plus tard au 6^{ème} semestre)
- Durée totale de 20 minutes dont 15 de musique et 5 de délibérations
- Contenu : 3-4 pièces dont :
 - Au minimum une pièce solo (sans accompagnement)
 - Œuvres de caractères différents (au niveau métrique et rythmique) et de styles variés (classique, musique actuelle, contemporain, ...)
 - Une pièce peut être de la musique de chambre
 - Une seule pièce accompagnée par un audio
- L'accompagnement au piano (ou autre instrument harmonique) est vivement recommandé
- Résultat : 1^o réussi, 2^o réussi sous réserve (un complément doit être apporté) ou 3^o non réussi
- Les examens ont lieu à huis-clos

DEGRÉ SECONDAIRE

- Examen obligatoire (au plus tard au 6^{ème} semestre)
- Durée totale de 25 minutes dont 20 de musique et 5 de délibérations
- Contenu : 3-4 pièces de caractère et époques contrastés dont :
 - Une pièce pour basson seul ou une étude (sans accompagnement)
 - Deux pièces pour basson et piano (ou autre instrument harmonique)
 - Une des pièces du programme peut être de la musique de chambre
- Il est recommandé de jouer une pièce de mémoire
- Résultat : 1^o réussi, 2^o réussi sous réserve (un complément doit être apporté) ou 3^o non réussi
- Les examens ont lieu à huis-clos

DEGRÉ CERTIFICAT

- Examen sur inscription (au plus tard au 8^{ème} semestre)
- Durée totale de 40 minutes dont 25-30 de musique et 10 de délibérations
- Contenu : Œuvres de styles et époques différents dont :
 - Une pièce pour basson seul (de préférence) ou une étude
 - Deux pièces au minimum pour basson et piano (ou instrument harmonique)
 - Une des pièces du programme peut être de la musique de chambre
- Résultat : 1^o réussi, 2^o non réussi
- Les examens ont lieu à huis-clos

Filière préprofessionnelle

Le plan d'études pour les élèves préprofessionnels est déterminé par les attentes liées aux admissions HEM. Cette filière doit permettre à l'élève d'acquérir les compétences nécessaires pour se présenter aux examens d'admission des Hautes Ecoles de Musique. La formation dure au maximum 4 ans. Pour l'atteinte des objectifs, des moyens plus importants et nécessaires sont mis en place (durée des cours, culture musicale, ateliers et ensembles et 2^{ème} instrument).